



## Mal au dos

### *Erratum*

Les lecteurs attentifs et, en particulier, ceux qui rangent soigneusement leurs *Courriers* sur une étagère *ad hoc*, auront remarqué que le dos de l'ouvrage numéro 42 (bouclé fin février 2001) portait la mention « février 2000 ». Toutes nos excuses pour cette coquille, grosse et visible, pourtant... ainsi que pour celles, placées ailleurs (mais où ?), qui ont également échappé à nos relectures.

## L'effacement du barrage de Maisons-Rouges

*Texte complémentaire à l'article de Pierre-Marie Chapon, paru dans le Courrier n°42, p. 76.*

Au nom du nécessaire progrès en marche au début du XX<sup>e</sup> siècle, le barrage de Maisons-Rouges, situé sur la Vienne dans le département de l'Indre-et-Loire, voyait le jour en 1919 pour faire fonctionner une usine hydroélectrique. Exploitée par une entreprise privée à partir de 1914, le relais est pris par EDF en 1948. Au début des années 1980, les élus de la pêche des différentes fédérations de l'axe Loire-Creuse-Gartempe, aidés par le Conseil supérieur de la pêche, décidèrent qu'un jour, le saumon recoloniserait la rivière Gartempe. Pour y parvenir, un « plan Gartempe » fut élaboré et chacun commença à y travailler.

Malheureusement, le constat avait été fait depuis longtemps qu'un obstacle majeur empêchait toute remontée des poissons migrateurs sur cette rivière. Le projet EPALA avait déjà mis dans ses priorités la disparition de cet obstacle. Le barrage de Maisons-Rouges devenait un symbole. À partir de ce moment-là, toutes les énergies seront mobilisées pour aboutir un jour à son effacement. M. Mallapert, président de la Fédération des pêcheurs d'Indre-et-Loire, aidé notamment par son homologue de la Vienne, M. Burgard, lançait le combat politique. De longues années s'écoulèrent avant que l'opportunité intervienne. Cette dernière se présente alors par le renouvellement de la concession EDF programmée pour 1994.

La phase préparatoire débute en 1993. De nombreux contacts préparent l'enquête publique. Une rencontre avec le Préfet d'Indre-et-Loire intervient en décembre 1993, laissant présager une suite favorable aux promoteurs associatifs de l'arasement de Maisons-Rouges. Les élus locaux sont furieux et reprochent le manque d'information officielle qui crée une situation conflictuelle dès la prise de décision. Un Comité de défense du barrage est alors constitué.

C'est à ce moment qu'une prise de position d'une AAPPMA (association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique) locale vient jeter le trouble dans la clarté des positions jusque-là affichées. Cette association de pêcheurs de Descartes se prononce pour le maintien du barrage, contre l'avis de ses instances. Le Comité de défense tente alors d'opposer la Fédération de la Vienne, présidée

Cormier, dont certains pêcheurs seraient favorables à son maintien. Une violente campagne de désinformation et de déstabilisation des deux fédérations est lancée, mais elle n'aboutira pas. Parallèlement, dans le département de la Vienne, le président du Sénat du moment prend position pour le maintien du plan d'eau, donnant ainsi satisfaction aux élus politiques locaux. Le Comité de défense organise en mai 1994 une manifestation avec implication du syndicat EDF/CGT sous couvert de la défense des emplois.

Début 1996, le président du Sénat intervient cette fois-ci auprès du Premier ministre et du ministre de l'Environnement : une nouvelle étude est demandée et la procédure suspendue. Après la dissolution de l'Assemblée nationale, une nouvelle équipe dirige le pays. Le ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement confirme la décision d'arasement du barrage de Maisons-Rouges le 7 juillet 1997 ; en septembre 1998, le barrage est démoli et le site remis en état.

C'est l'aboutissement des efforts des Fédérations d'Indre-et-Loire et de la Vienne, du Conseil supérieur de la Pêche, de l'Union nationale des pêcheurs, de TOS (association Truite, ombre, saumon), de Loire vivante et des élus des communes de la Gartempe. Un des plus symboliques combats des protecteurs des milieux aquatiques venait de s'achever.

**Bernard Boury**

président de la Fédération de la Vienne pour la pêche et la protection du milieu aquatique  
178, rue Georges-Guynemer, 86000 Poitiers.